



ZONE DE SECOURS

VAL DE SAMBRE

Réunion du conseil de la Zone de Secours

Lieu : Administration communale de Sambreville, Grand-Place 1 – 5060
Sambreville.
Salle des mariages

Date : 27 mai 2025

Heure : 07H30

Ordre du jour :

1. Décisions de l'autorité de tutelle
2. Autorisation de faire une proposition d'offre pour l'acquisition d'une ambulance d'occasion
3. Rapport annuel d'activité et de fonctionnement 2024 de la zone
4. Déclaration de vacance d'emploi dans la fonction d'attaché spécifique - Responsable de la Direction administrative et financière – Echelle A4 – Poste à pourvoir par promotion
5. Promotion au grade de lieutenant professionnel - Appel à candidatures (1 place)
6. Déclaration de vacance d'emploi au poste de capitaine professionnel (1 place) – Recours à la réserve de recrutement
7. Approbation du procès-verbal du Conseil de zone du 23 avril 2025
8. Fin de stage AMU : nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier
9. Fin de stage AMU - Nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier
10. Fin de stage SP - Nomination à titre effectif d'un sapeur-pompier volontaire
11. Fin de stage AMU : nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier
12. Fin de stage AMU : nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier

13. Fin de stage AMU : nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier
14. Fin de stage AMU - Nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier
15. Fin de stage AMU : nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier
16. Fin de stage AMU - Nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier
17. Fin de stage AMU - Nomination à titre effectif d'un ambulancier volontaire non pompier
18. Fin de stage sapeur-pompier volontaire – Non confirmation de la nomination à titre effectif
19. Fin de stage sapeur-pompier volontaire – Non confirmation de la nomination à titre effectif
20. Nomination fin de stage d'un sapeur-pompier volontaire
21. Démission volontaire d'un ambulancier volontaire non-pompier
22. Maintien en service après la limite d'âge d'un membre du personnel opérationnel professionnel
23. Renouvellement de la prolongation de service après la limite d'âge d'un caporal volontaire

Le Secrétaire ff,

Le Président de zone,

Marc GILBERT

Philippe VAUTARD